

Projet associatif 2021-2025

CDOS 37



CDOS

INDRE-ET-LOIRE

Osons le Sport



PRESENTATION DU CDOS 37

Créé en 1978 par Guy Marie, Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Il représente le sport pour toutes les questions d'intérêt général. Il représente, fédère et défend le mouvement olympique et sportif départemental. Il est situé à la Maison des Sports de Touraine à Parçay-Meslay.

En tant qu'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), le CDOS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial. A ce titre, il veille à :

1. propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, notamment en agissant contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport et contre l'usage de substances ou de procédés interdits par le CIO, les fédérations internationales (« FI ») et autres autorités nationales ou internationales, en contribuant à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement ;
2. participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale, de la promotion des femmes dans le sport, ainsi que prendre en compte de manière responsable les problèmes d'environnement et de développement durable ;
3. développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial, conformément à la Charte Olympique et d'assurer le respect des dispositions de celle-ci par ses membres et par tous ceux, personnes morales ou physiques, qui, plus généralement, relèvent de son autorité à quelque titre que ce soit ;
4. alerter le CNOSF sur toute utilisation des propriétés Olympiques au sens des dispositions de la Charte Olympique notamment du symbole Olympique, des termes « Olympique », « Olympiade », « Jeux Olympiques », de son acronyme « JO », et de leurs traductions ;
5. œuvrer, conformément aux principes définis par la Charte Olympique, pour maintenir à l'échelle de son territoire, des relations d'harmonie et de coopération avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités publiques et toute organisation pouvant contribuer au développement du sport mais aussi à la préservation des principes fondamentaux et des valeurs de l'Olympisme.

Au surplus, conformément à la « feuille de route » transmise par le CNOSF en début de chaque Olympiade et dans le respect de la répartition cohérente des interventions de chaque organe déconcentré du CNOSF à l'échelle d'un même

territoire régional telle que formalisée à travers le « Plan Sport et Territoire » (PST), le CDOS a pour mission :

1. de promouvoir l'unité du mouvement sportif dont les composantes sont les associations membres des comités départementaux des fédérations membres du CNOSF ainsi que leurs licenciés et autres pratiquants, de représenter le mouvement sportif, notamment dans les instances dont l'objet est de contribuer directement ou indirectement au développement du sport ou à la mise en œuvre des fonctions sociales et sociétales qui lui sont reconnues ;
2. d'entreprendre, au nom des comités départementaux des fédérations dans les territoires ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toute activité d'intérêt commun de nature à encourager et assurer le développement de la pratique de tous les sports et de manière générale, de contribuer aux actions éducatives par le sport, d'engager des actions, notamment dans le domaine de la promotion et du suivi des sportifs, et au plan social, de la formation initiale et continue des dirigeants, cadres et techniciens, arbitres, ou encore dans celui de la recherche, de la prospective, de l'innovation et de l'information ;
3. de représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines le concernant directement ou indirectement et de développer son apport sociétal, mais aussi social, économique et culturel, au bénéfice du rayonnement du département ;
4. de contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport, en réunissant tous les acteurs dans une démarche de complémentarité des actions basées sur des valeurs partagées, de mettre ainsi le sport au service du département et de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous et à tous les âges de la vie, dans les associations et clubs fédéraux ;
5. de participer à la prévention du dopage et d'agir, conformément aux dispositions du Code du sport et du Code mondial antidopage, contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO, l'Agence mondiale antidopage, les fédérations internationales et les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur ;
6. de valoriser et développer l'apport sociétal et économique des actions du CDOS, des comités départementaux des fédérations sportives et des organisations issues du mouvement sportif, au bénéfice du département ;
7. de développer après accord express du CNOSF, le rayonnement international de la France au travers de ses actions et de ses missions.

Le CDOS s'interdit toute appartenance d'ordre politique et religieux.

Fonctionnement

Le CDOS 37 est composé de membres actifs (comités départementaux), de membres associés (clubs isolés affiliés aux membres du CNOSF...) et de membres d'honneur. Il est administré par un Conseil d'Administration et un Bureau Directeur élus en Assemblée Générale tous les quatre ans. Ils orientent et contrôlent la politique générale du CDOS. Il compte également sur trois salariés qui assurent les services et fonctionnement au quotidien de l'association.



Le mouvement sportif en Indre-et-Loire, c'est :

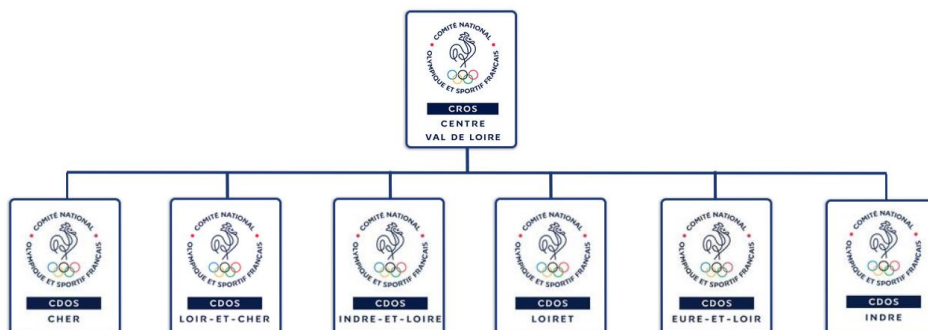
- 1700 clubs,
- 155 000 licenciés (61 % d'hommes et 39 % de femmes),
- 56 comités départementaux adhérents au CDOS 37.

Situation géographique

Le département d'Indre-et-Loire fait partie de la région Centre-Val de Loire. La superficie du département de l'Indre-et-Loire est de **6 127 km²** et sa population de 607 760 habitants, pour une densité de 99 habitants/km². Le chef-lieu du département de l'Indre-et-Loire est Tours, qui est une métropole. Ses sous-préfectures sont Chinon et Loches.

Réseau CROS / CDOS Centre Val de Loire

Le CDOS 37 travaille conjointement avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Centre-Val de Loire ainsi qu'avec les autres CDOS de la Région.



Nos valeurs

Les trois valeurs de l'Olympisme sont **l'excellence**, **l'amitié** et le **respect**. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur. Elles sont au cœur de notre projet associatif.

Label

Le CDOS 37 est labellisé Terre de jeux 2024. Le label Terre de Jeux 2024 permet à toutes les collectivités territoriales et au mouvement sportif qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficiaire de cette énergie unique. **Devenir Terre de Jeux 2024**, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.



Acteur des JO 2024

Le CDOS œuvre aux côtés de la ville de Tours et de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire dans le cadre des CPJ (Centres de Préparation aux Jeux). L'objectif est d'accueillir des délégations étrangères en Indre-et-Loire, le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux.

Mandataire territorial du CNOSF, le CDOS 37 agit sur les thématiques d'intérêt commun à tous les sports :

- Sport & Santé et Bien-être
- Sport & Éducation et Citoyenneté
- Sport & Professionnalisation
- Sport & Politiques publiques

Objectifs et plan d'actions 2021 / 2025

Notre projet « Osons le sport » s'inscrit donc dans le cadre du projet territorial de MOS Centre Val de Loire et du Plan Sportif Territorial (PST). Nos objectifs se traduisent au travers de 4 thématiques issues du Plan Sport et Territoire (feuille de route du Mouvement Olympique et Sportif Centre Val de Loire) :

Axe 1 : Sport & Santé et Bien-être

Développer le sport santé, le sport entreprise et le sport handicap en Indre-et-Loire

Objectif 1 : coordonner et développer le dispositif PAIPS (Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive) sur le département d'Indre-et-Loire. Le Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap, de maladie chronique vers des activités physiques adaptées. L'objectif est de permettre à tous un égal accès aux activités physiques et à la pratique d'une activité physique adaptée régulière et pérenne.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Elaborer un diagnostic global prenant en compte le parcours des personnes et proposer des réponses adaptées à leur demande d'accès aux activités physiques adaptées en prenant en compte leurs souhaits, leurs capacités et leurs contraintes.	Recrutement d'un salarié ou d'une salariée à temps plein. 50 % du temps de travail sera consacré à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone seront mis à disposition.	Cette action débutera en septembre 2022 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de sollicitations, nombre de personnes accompagnées et taux d'insertion dans des clubs.
Orienter les personnes et adapter les modalités d'accompagnement au public rencontré.			
Sensibiliser les clubs accueillant les personnes accompagnées et rester une personne ressource pour ces clubs.			
Animer, coordonner, évaluer, faire la promotion du dispositif PAIPS.			
Participer à des réunions et groupes de travail pour la mise en place d'actions.			

Objectif 2 : Former au socle commun du sport sur prescription médicale les personnes qualifiées titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme inscrit au RNCP (CQP, TFP) d'une fédération sportive agréée disposant d'une certification fédérale « sport sur prescription médicale » reconnue sur arrêté interministériel ou les titulaires d'un diplôme d'Etat délivré par une fédération sportive agréée ou par les établissements publics.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Préparer, suivre et animer la formation sport sur prescription médicale en Indre-et-Loire.	Recrutement d'un salarié ou d'une salariée à temps plein. 10 % du temps de travail sera consacré à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone et du matériel pédagogique seront mis à disposition.	Cette action débutera en septembre 2022 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de personnes formées

Objectif 3 : Accompagner les entreprises et les administrations dans une démarche de Qualité de Vie au Travail.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Démarcher les entreprises et les administrations	Recrutement d'un salarié ou d'une salariée à temps plein. 20 % du temps de travail sera consacré à cette action. Un bureau, un ordinateur, un téléphone seront mis à disposition.	Cette action débutera en septembre 2022 et n'a pas vocation à s'arrêter.	Nombre de personnes formées et questionnaire de satisfaction pour évaluer les bienfaits de la formation sur leur qualité de vie au travail.
Développer des activités physiques adaptées aux différentes catégories de salariés, autour de dispositifs globaux d'amélioration du bien-être et de santé au travail.			

Objectif 4 : Développer le réseau territorial « sport et handicap ». La volonté forte de l'ensemble des protagonistes est de valoriser la pratique sportive pour tous et quel que soit le type de handicap, ainsi que de valoriser les actions et pratiques existantes sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire.

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Labelliser un maximum de clubs dans le respect du cahier des charges	Un bénévole	Action en cours qui n'a pas vocation à s'arrêter	Nombre de clubs labellisés, nombre de personnes en situation de handicap accueillies.

Axe 2 : Sport & Education et Citoyenneté

Promouvoir la pratique sportive, les valeurs de l'Olympisme, lutter contre la violence dans le sport et valoriser les bénévoles

Objectif 1 : Promouvoir la pratique sportive et les valeurs de l'Olympisme

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Les Jeux sportifs : un événement pour promouvoir dans les territoires la pratique sportive pour tous, l'olympisme et ses valeurs, le label « Terre de Jeux ». Cet événement repose sur l'animation d'un village sportif.	Une implantation standardisée, une mascotte, des barrières, des lots, des banderoles etc. Un salarié, 3 bénévoles.	Tous les ans, entre 2 et quatre fois par an.	Nombre de participants, prise de licences, retour des collectivités, satisfaction des participants.
« Au Tours du Sport » : Promotion du sport lors de la Foire de Tours : réservation d'espaces dédiés à la promotion du sport, à la découverte de disciplines sportives et du CDOS	1 salarié, 5 bénévoles, outils de communication, expositions, barnums. Participation des comités départementaux.	Tous les ans, au moins jusqu'aux JO 2024.	Nombre de participants, prise de licences, retour des comités départementaux, satisfaction des participants.
Journée olympique : Chaque année, le 23 juin, la Journée olympique est célébrée partout dans le monde et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques en présence d'athlètes, dans le partage et les valeurs de l'olympisme.	Un salarié, 3 bénévoles. Pour les moyens matériels, c'est variable selon les années.	Tous les ans.	Nombre de participants, satisfaction des participants.
Semaine olympique : promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.			
Jeux des Jeunes : programme de sensibilisation à la pratique du sport qui s'adresse aux élèves de 5ème et de 4ème. Ce programme est lancé par le CNOSF en association avec l'UNSS et l'UGSEL, et s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024.	3 bénévoles	Tous les ans	Taux de participation.
Promotion de la carte passerelle : Favoriser la découverte du sport chez les jeunes.	Emailing, site Internet, Assemblées Générales.	Régulièrement, tout au long de l'année.	Prise de licences
Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
Mise à disposition des établissements scolaires, des clubs, etc. de la mallette pédagogique sur "la découverte de l'Olympisme" du Mouvement Olympique et Sportif du Centre-Val de Loire : L'objectif est de permettre un accès à la culture Olympique avec des outils pédagogiques adaptés et pertinents (livres, films, jeux, fiches techniques).	Emailing, site Internet, Assemblées Générales.	Régulièrement, tout au long de l'année.	Taux de réservation.

Objectif 2 : Lutter contre la violence et les incivilités dans le sport

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Mise en œuvre d'une action de sensibilisation au sport sans violence (SSV) dans le cadre de la Roue Tourangelle (course cycliste internationale) :</u>	Véhicule avec logos SSV dans la caravane avec distribution d'environ 4000 goodies (éco cup, stylos, bracelets et ballons avec logo SSV) dans la quarantaine de communes traversées. Un salarié.	Tous les ans.	Diminution des actes de violence, nombre de sollicitations (Accompagnements, questions, actions).
<u>Mise à disposition de "packs Sport sans Violence (SSV)" aux clubs et comités sportifs départementaux :</u> Cela leur permet de sensibiliser, promouvoir et communiquer sur le sport sans violence.	Les packs (des affiches SSV, des tee-shirts SSV, des banderoles SSV et/ou des kakémonos, un support pédagogique (memory géant)).	Tous les ans.	Nombre d'événements.
<u>Débat autour du film « la couleur de la victoire » dans les classes de collèges :</u> Les valeurs véhiculées au travers du récit de l'exploit de Jesse Owens sont toujours d'actualité, et même plus que jamais dans une société où les inégalités, le racisme et l'intolérance sont loin d'avoir disparus. L'objectif est de sensibiliser les élèves de collèges aux violences que sont le racisme et l'antisémitisme notamment.	Un film, un ordinateur, un vidéo projecteur, un kit pédagogique, un salarié, deux bénévoles.	Entre 5 et 10 interventions par an.	Qualité du débat, retour des élèves et des professeurs.

Objectif 3 : Valoriser les bénévoles

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Les trophées du sport et du volontariat :</u> L'objectif est de récompenser les acteurs du mouvement sportif : Dirigeants, arbitres, éducateurs, bénévoles (volontaires) d'Indre-et-Loire, sans critères d'âge, Clubs et Comités Départementaux d'Indre-et-Loire.	Quatre bénévoles, un salarié, des récompenses.	Tous les 2 ans.	Nombre de lauréats.

Axe 3 : Sport & Professionnalisation

Développer et accompagner la professionnalisation des clubs, comités départementaux et bénévoles du mouvement sportif

Objectif 1 : Maintenir et développer nos services à destination des clubs, comités départementaux et bénévoles du mouvement sportif

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Tiers de confiance de l'URSSAF (Impact emploi)</u> : réalisation des fiches de paie, de la Déclaration sociale nominative (DSN), prélèvement à la source (PSA), etc.	Un logiciel, deux salariés.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'adhérents.
<u>BasiCompta (logiciel de comptabilité)</u> : Formation et accompagnement des structures qui utilisent le logiciel.	Un logiciel, un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'adhérents, qualité des documents comptables réalisés.
<u>Cap'Asso (aide à l'emploi de la Région Centre Val de Loire)</u> : Accompagnement des clubs et comités à la réalisation du dossier Cap'asso.	Un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'accompagnements, taux de dossiers validés.
<u>Guid'Asso</u> : Informations juridiques et réglementaires, conseils, mise à disposition de ressources, orientation vers un autre conseiller associatif ou une structure spécialisée, accompagnement.	Un salarié	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'associations accompagnées.
<u>Formation de bénévoles</u> : Mise en place de sessions de formations à destination des bénévoles du mouvement sportif (présentiel, distanciel, webinaires, autoformation).	Un salarié, un bénévole.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre de bénévoles formés.
<u>Toute demande émanant de clubs ou comités départementaux</u> : Structurations, résolutions de situations particulières, aide à la mise en place des projets associatifs, de demande de subventions et autres demandes spécifiques, informations sur la CCNS au sein des structures, Pass Sport etc.	Un salarié.	Tous les ans, au quotidien.	Nombre d'associations accompagnées.

Axe 4 : Sport & Politiques publiques

Promouvoir la pratique sportive en milieu rural

Objectif 1 : conserver une diversité d'offre sportive dans les territoires ruraux du département et sensibiliser des publics éloignés des pratiques sportives

Actions	Moyens mis en œuvre	Délai de réalisation	Evaluation
<u>Caravane sportive en Touraine</u> : Mise en place d'animations sportives en milieu rural. Le CDOS est coorganisateur de l'événement avec le Conseil Départemental. L'enjeu est de proposer un programme d'animations locales dans des territoires ruraux.	Barrières, matériel sportif, barnums, exposition, banderoles, flammes, un salarié, 5 bénévoles.	Tous les ans, en juillet, pendant trois semaines, au moins jusqu'aux JO 2024.	Activités des clubs ruraux, prise de licences, nombre de participants.
<u>Les trophées du sport et du volontariat</u> : L'objectif est de récompenser les acteurs du mouvement sportif : Dirigeants, arbitres, éducateurs, bénévoles (volontaires) d'Indre-et-Loire, sans critères d'âge, Clubs et Comités Départementaux d'Indre-et-Loire.	Quatre bénévoles, un salarié, des récompenses.	Tous les 2 ans.	Nombre de lauréats.